



La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.

La permanence du week-end du 27 Février au 1 Mars 2026 est assurée par :

Mme Colette GAILLARD au 06.83.03.65.92

A TOUS LES CLUBS

RAPPEL CONCERNANT LES FEUILLES DE MATCH

Les FMI ou feuilles de match « papier » doivent obligatoirement être transmises au plus tard le **dimanche à 20 heures** (sous peine d'amende) Il est demandé aux clubs de se référer à l'article 33 des règlements sportifs du District

Nous vous rappelons qu'avec la nouvelle FMI les clubs ne remontent que les matchs pour lesquels ils jouent à domicile.

Pour la préparation c'est uniquement via le site <https://fmi.fff.fr> accessible depuis un ordinateur ou bien une tablette.

COORDONNEES

Vous trouverez les coordonnées des arbitres, des délégués et des présidents/correspondants des clubs sur le site internet du District :

- rubrique Documents / Documents divers / Coordonnées Délégués
- rubrique Documents / Arbitrage / Coordonnées Arbitres
- rubrique Clubs / Coordonnées des Clubs

CORRESPONDANCE

Pour toute correspondance par mail, les clubs sont priés d'écrire **UNIQUEMENT** sur la boîte mail : **district@ain.fff.fr**



COMITE DE DIRECTION

Comité de Direction du 16 Février 2026

Présents : BESSET Grégory, CONTET Jacques, DELIANCE Maurice, DOUILLET Amandine, GAILLARD Colette, GALLICE Catherine, GILLY Stéphanie, GUTIERREZ Raul, LAUPRETRE Vincent, MALIN Joël, NAEGELLEN Philippe, NEYRARD Mélissa, PITARD Patrick, TEPPE Patrick, TOUZANI Hamid.

Assistent : BRESSOUX Jean Marie (CTD PPF) et TEPPE Esther (responsable administrative).

Excusés : BENOIT Pierre, MERIAUX Céline, REYNAUD Lucas.



Joël MALIN ouvre la séance à 19 H 00 et, au nom du Comité de Direction, souhaite un prompt rétablissement à Pierre BENOIT et Eric CANARD.

Approbation du compte rendu du comité de direction du 12 Janvier 2026

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Point sur les licences

A ce jour, le District de l'Ain compte 20 400 licenciés (21 188 en 2024/2025).

Point sur les Labels

Dernière visite pour bilan intermédiaire effectué ce soir.

Le bilan est positif.

Projet Club

Le Projet Club est au centre de la structuration du club et s'articule autour de quatre domaines : associatif, sportif, éducatif, encadrement et formation.

Ce nouveau dispositif « Projet Club » est en test au niveau national sur quelques districts en totalité et pour notre District, 4 clubs volontaires sont en train de le tester également. L'objectif de ces tests est de vérifier la pertinence de l'outil et la facilité de son utilisation pour un déploiement général sur tout le territoire.

A partir de la saison prochaine, tous les clubs seront donc concernés.

Un retour d'expérience du club de Priay sera fait lors de l'AG du 26 Juin 2026.

Retour sur la remise des Labels

Elle a eu lieu le Mardi 27 Janvier 2026 au 1055 en présence de Mme Nadège GERENTE, chargée de communication, et M. Patrice GERARD, Directeur d'équipe d'agence du Territoire Burgien, du Crédit Agricole Centre-Est. De nombreux Directeurs et Directrices d'agences locales étaient également présents.

10 clubs labellisés 2025-2028 ont été récompensés : l'AS Montréal la Cluse (Espoir), Ain Sud (Bronze Féminines), le CS Belley (Bronze Féminines), l'ESB Marboz (Espoir Jeunes), Essor Bresse Saône (Argent Féminines), le FBBP 01 (Or Féminines), le FC Bressans (Excellence et Bronze Féminines), le FC Veyle Saône (Excellence et Bronze Féminines), Foot 3 Rivières (Bronze Féminines) et Bresse Foot 01 (Excellence et Bronze Féminines). Félicitations à eux.

Le club de l'US Izernore Nurieux Volognat a quant à lui été mis à l'honneur en tant que club « coup de cœur » pour ses différentes actions, notamment en termes de structuration.

Pour la prochaine saison, le Comité de Direction propose d'inviter les maires des communes des clubs afin qu'ils voient tout le travail fait par ces derniers. A discuter avec Mme GERENTE.

Remerciements au Crédit Agricole pour l'organisation de cette soirée.

[Retour sur le tirage des 1/8ème de finale des Coupes de l'Ain](#)

Il a eu lieu le Jeudi 5 Février 2026 par les représentants du FC Bressans.

Coupes Emile Faivre et René Tremblay : matchs le 22 Février

- Coupe René Morandas : matchs le 6 mars
- Coupe Peggy Provost (féminines) : à définir (engagements clos depuis le 4 février)

Les clubs désirant la désignation d'arbitres assistants doivent en faire la demande écrite. Les frais seront à leur charge. Un mail sera envoyé à tous les clubs concernés.

Le tirage des ¼ et ½ finales sera organisé par RX Automobiles dans les locaux d'Europe Garage (124 avenue Amédée Mercier à Bourg-en-Bresse) le Jeudi 26 Mars 2026.

[Retour sur le Challenge départemental futsal féminin](#)

Il a eu lieu les 17 et 18 Janvier 2026 à St Denis les Bourg.

Beaucoup de désistement hors délais. Les clubs concernés seront amendés.

Le Comité de Direction remercie le club de St Denis les Bourg pour son accueil et la parfaite organisation.

Les vainqueurs sont :

En U15 : Ain Sud Mas Rillier

En U18 : F.B.B.P. 01

En seniors : Misérieux Trévoux

L'équipe de Misérieux Trévoux (seniors F) est qualifiée pour la finale régionale qui aura lieu le 22 février 2026 à St Flour.

Le 1^{er} tour fédéral aura lieu le week-end des 7 et 8 Mars 2026.

[Retour sur les finales départementales Futsal garçons](#)

Les tours qualificatifs U18 et U15 se sont disputés les 18 janvier à Foissiat et 31 janvier à Villars les Dombes.

Les finales du Challenge départemental Futsal garçons se déroulaient le samedi 7 février à Bâgé Dommartin et à Hauteville.

Vainqueurs :

U18 : CS Belley

U15 : Valserhône Foot

L'équipe U18 du CS BELLEY s'est qualifiée pour la finale régionale qui a eu lieu soit le week-end des 21-22 février soit le 1^{er} mars 2026.

Remerciements aux clubs de Foissiat Etrez, Centre Dombes Foot, CO Plateau et Essor Bresse Saône pour leur accueil.

[Retour sur la finale du challenge départemental Futnet](#)

Décevant en termes de participation. Une réflexion en cours pour un changement de date la saison prochaine.

Tours qualificatifs disputés le 8 janvier au SO Club.

La finale s'est disputée le jeudi 22 janvier au So Club avec 5 équipes.

C'est l'équipe de Belley qui représentera le District de l'Ain à la finale académique programmée le 14 mars prochain.

[Retour sur l'Interdistricts U14 Futsal](#)

Vendredi 13 Février, la sélection de l'Ain a brillamment remportée ce rassemblement interdistricts académique en gagnant aux tirs au buts contre la Loire (4-4) puis 2-1 et 4-2 contre les sélections du Rhône.

A noter également l'excellente prestation du quatuor arbitral aindinois qui officiait sur le rassemblement.

Remerciements à la Communauté de Commune Dombes Saône Vallée pour la mise à disposition exceptionnellement à titre gratuit du gymnase de Montfray, installation située sur la commune de Fareins.

[Attribution des actions promotionnelles de fin de saison](#)

- Festival U13 le 28 mars 2026 à Viriat
- Challenge U11 du Conseil départemental le 14 juin 2026 à Marboz
- Plateau U7 le 30 mai 2026 à St Maurice de Beynost (Ain Sud)

- JDFF le 13 juin 2026 à Arbent

Week end des bénévoles des 7 et 8 mars 2026

Réception de 20 candidatures (dont 5 non éligibles) pour 6 places.

Les 6 candidats retenus sont :

- LIETARD Amély (CS Viriat)
- WINDISCH Wilfrid (Oyonnax PVFC)
- ROCHY Sabrina (JS Bettant)
- CAILLET Caroline (CS Belley)
- GUICHARDON Romain (Plaine Revermont Foot)
- BURIGNAT Simon (Plaine Revermont Foot)

Un mail a été envoyé à tous les candidats et à leur club.

Dates et lieux des prochaines A.G.

AG de fin de saison : Vendredi 26 Juin 2026 à 18 H 30 à Priay

AG de début de saison : Samedi 31 Octobre 2026 à 9 H 00 à Viriat

Révision des règlements

Afin de compléter et/ou modifier les règlements du District, une réunion de la Commission doit être programmée dans les prochains jours.

Les commissions doivent adresser leurs modifications au secrétariat au plus tôt.

Paroles aux Commissions

Commission Technique (Jean Marie BRESSOUX)

Challenge U11

Le règlement sera adapté et communiqué en amont.

Un débriefing sera fait aux arbitres et aux délégués le matin de la manifestation.

Festival U13 Pitch

Le carton blanc pourra être mis par les arbitres si nécessaire.

Nouvelles directives de la FFF concernant le jeu de tête à appliquer dès la reprise.

Un article est disponible sur le site internet du District.

A la demande de la FFF, une commission loisir doit être mise en place. A voir si cela est possible.

Une commission tournois devrait être mise en place dès la saison 2026/2027.

Des informations seront envoyées aux clubs.

Futsal

Plusieurs joueurs / joueuses n'avaient pas de tenue adéquate pour jouer en futsal (protège tibia, chaussettes ...).

Un rappel sera fait aux clubs.

Félicitations à Elena FAVRE d'Essor Bresse Saône convoquée à Clairefontaine pour prendre part au stage national U15 F.

Ce rassemblement a pour objectif de réunir les meilleurs éléments afin de préparer la future sélection U16F pour la saison 2026-2027.

Commission de l'Engagement (Stéphanie GILLY)

Le Comité de Direction donne son accord pour l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des salariés et aux élus du District dans le cadre de l'accompagnement de la LAuRAFoot sur la transition écologique.

Dans le même cadre, la LAuRAFoot demande au District de l'Ain de désigner 2 clubs ruraux et 2 clubs urbains.

Ce sont les clubs de FBBP 01, AIN SUD, PRIAY et CO PLATEAU qui seront contactés en amont.

Une intervention sur la lutte contre le harcèlement avec l'appui de l'association Colosse aux pieds d'argile (ou autre) à destination des clubs du District de l'Ain pourrait être organisée.

Les modalités seront communiquées dans les prochains jours.

Commission Sport Adapté (Patrick PITARD)

L'AG du C.D.S.A. a eu lieu le 5 février dernier en sa présence et celle de Patrick CHENE.

Le Comité fêtera ses 40 ans le 25 juin 2026 à St Martin du Mont.

Prochains plateaux le 21 mai à St Martin du Mont et le 11 juin à St Denis en Bugey.

Commission des Délégués (Patrick PITARD)

Réception de quelques demandes de clubs.

Il demande la possibilité d'équiper les délégués d'un tee-shirt (avec logo du District).

Commission de Discipline (Colette GAILLARD)

Lecture dans la presse que le club de BOURG FO repartira la saison prochaine.

Une réunion à ce sujet est prévue dans les prochains jours avec le district et la Mairie de Bourg.

Commission Mixité (Amandine DOUILLET)

Suite à une demande de partenariat avec le Crédit Agricole, une matinée rencontre avec les joueuses de OL Lyonnaises pourrait être organisée pour une trentaine de féminines. Date à fixer.

Commissions Sportives (Jacques CONTET)

Du fait des conditions météo de ce week-end, des matchs n'ont pas pu avoir lieu.

Les matchs aller doivent impérativement se jouer comme programmés par la Commission.

Commission de l'Arbitrage (Grégory BESSET)

8 arbitres de notre District officieront lors du Championnat de France des Pompiers qui aura lieu à Fareins du 20 au 22 février 2026.

Informations du Président

- Intégration de l'impact environnemental dans le Festival U13 Pitch.
- Réflexion menée par la DTN concernant l'encadrement technique de nos jeunes sur plusieurs saisons.
- Opération Tablette : 13-commandées à ce jour.
- Intensification des vérifications de prises de licence en foot d'animation par la commission foot réduit.
- La DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes et le CROS Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec les structures déconcentrées des fédérations sportives (ligues et comités régionaux et départementaux), les CDOS et les SDJES, lancent une enquête visant à identifier avec précisions les besoins du mouvement sportif en matière d'accès aux équipements sportifs. Ce questionnaire sera envoyé aux clubs dès demain 17 février.
- Les finales de la LAuRAFoot auront lieu à Bourgoin.
- Suite à la démission de la présidence de la commission d'appel de Céline MERIAUX, c'est M. Frédéric MOTTION qui la remplace jusqu'à la fin de la saison. Il assistera aux réunions du Comité de Direction avec voix consultative.
- Organisation d'une réunion avec l'ESMP sur l'alternance le 12 mars 2026. Un mail a été envoyé à tous les clubs.
- Suite à la démission de Baptiste PIQUET de la commission de l'arbitrage, celui-ci est remplacé par Denis BLANC au secrétariat et par Hamid TOUZANI aux désignations des jeunes arbitres.
- Signature d'un nouveau contrat avec Toshiba pour le photocopieur et 2 imprimantes.
- Installation du nouveau serveur téléphonique avec la société ACRT.
- Intervention de Mme Maryvonne ICARE lors de l'AG à Priay portant sur les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) et sur les précautions à prendre en cas d'organisation de stages multi-activités (déclaration à faire).

Date de la prochaine réunion

Lundi 16 Mars 2026 à 19 heures.

Joël MALIN clôture la réunion à 22 heures.

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Réunion du 24 Février 2026

Présents : Grégory BESSET, Hamid TOUZANI, Jean Noel TARTARIN, Vincent BERTILLOT, Romain COGNARD, Denis BLANC

Excusé : Olivier GUICHERD

Visio : Anthony TARTARIN, Guillaume STRIPPOLI

Assiste : Alexis CURT

Absent : Abdeslam MOUSSATEN

La CDA rappelle un point de règlement important : lorsqu'un joueur est exclu sur carton rouge, il doit quitter l'aire de jeu et la proximité du terrain. Dans l'idéal il vaut mieux qu'il rejoigne les vestiaires accompagné d'un délégué, rien ne l'oblige cependant et il a donc le droit de s'installer derrière la main courante pour suivre la fin du match. Bien évidemment, si son comportement après son exclusion est déplacé, contestataire ou provocateur, ses agissements doivent être consignés dans le rapport de l'arbitre.

La CDA rappelle à tous les arbitres qu'ils doivent impérativement rédiger des rapports lorsque des incidents surviennent avant, pendant ou après une rencontre, ce qui est le seul moyen de traiter un dossier et d'engager des sanctions. Il est particulièrement étonnant d'entendre ici ou là des arbitres se plaindre en aparté de problèmes rencontrés sur les stades alors qu'ils ne les ont jamais signalés au district !

La CDA demande aux clubs et aux arbitres de suivre la voie officielle lorsqu'ils ont une demande ou une communication à effectuer : contacter en priorité le district par la messagerie officielle du club ou le président de la CDA (gbesset@ain.fff.fr)

Nous rappelons qu'Alexis CURT n'est pas membre de la CDA mais salarié du district et Conseiller Technique en Arbitrage, il ne doit être joint que pour les questions relevant du champ de ses attributions, et non pour tout ce qui concerne les désignations, les observations ou quelque décision de la CDA.

Merci aux arbitres de respecter les délais prescrits pour l'envoi de leurs rapports au district = le mardi à 12H pour que ceux-ci puissent être traités par les différentes commissions se réunissant le mardi après midi.

La CDA demande une énième fois aux clubs de bien penser à prévenir les arbitres **par téléphone** en cas de forfait, report, ou toute modification de lieu ou d'horaire des matchs !

La CDA rappelle qu'il appartient aux clubs et aux référents arbitres de ceux-ci de s'assurer du sérieux de leurs arbitres dans l'accomplissement de leur mission, et qu'un suivi est indispensable, en particulier pour les jeunes arbitres stagiaires. La CDA s'étonne que certains jeunes arbitres, inscrits à la formation par leur club, ne sont finalement jamais disponibles (parfois sans même l'avoir signalé en amont). Ce qui interroge sur le sens de dépenser autant d'énergie et d'argent pour former des arbitres qui n'arbitreront peut-être jamais.

Il serait pertinent de sonder l'intérêt réel des jeunes avant de les inscrire et de leur exposer clairement les contraintes et obligations de cette fonction avant de les enrôler dans une mission dont manifestement certains méconnaissent les enjeux et dans laquelle ils n'ont finalement pas envie de s'engager.

Courriers des arbitres :

Adrien LARGERON, échange concernant une absence à un match, la CDA rappelle aux arbitres qu'il est dans leurs obligations (et une marque de bienséance) de prévenir les clubs et leur désignateur lorsque, pour une raison impérieuse, ils ne peuvent se rendre sur un match. Ou au moins, s'ils ne peuvent le faire en amont, avoir la correction de s'excuser en aval. Par ailleurs un justificatif doit être fourni à la CDA,

Alexandre UNAU, échange concernant la notification auprès des arbitres concernés des sanctions prises par la commission de discipline envers un licencié, la CDA précise que pour des raisons légales de protection des données personnelles, les PV des commissions de discipline et d'appel ne peuvent être rendus public, ils sont envoyés aux clubs via FootClubs chaque semaine, les arbitres peuvent donc se rapprocher de leur club pour obtenir des renseignements,

Samba CISSOKHO, demande concernant une désignation pour accompagner un jeune arbitre stagiaire, la CDA rappelle qu'il fait partie des obligations des arbitres de participer à deux actions au service de la CDA par saison,

Céline MEILHEURAT, demande pour obtenir une licence arbitre et officier en tant qu'arbitre assistante, la CDA ne peut accéder à cette demande, l'assistantat n'étant pas un pis-aller, par ailleurs la CDA rappelle qu'il faut un minimum d'expérience au centre avant de devenir arbitre assistant spécifique, Salim MTAALAH et Patrice MASIA, demande pour être assisté lors d'une audition en commission de discipline et d'appel, la CDA représentera ces arbitres en la personne de Jean Noël TARTARIN et rappelle que dans la mesure du possible elle peut accompagner des arbitres en audition si ceux-ci en font la demande suffisamment en amont,

Thomas FRENDON et Yann LANDAIS, demande pour obtenir leur FMI sur les matchs du dimanche 22 février, la CDA confirme un bug dans la remontée des FMI sur les PDO le week end dernier,

Thomas FRENDON, rapport concernant des incidents à la fin de la rencontre Bâgé le Chatel/Ambérieu en Coupe Faivre le dimanche 22 février, instruction en cours de la part de la commission de discipline, Julien MAZUIR, message annonçant l'absence d'une équipe pour signer la FMI à la fin du match St Laurent/Jassans Frans en sénior D4 du dimanche 22 février, la CDA précise aux arbitres que dans une telle situation il ne faut pas signer à la place du capitaine (ce qui constituerait un faux) mais noter l'équipe absente, ce qui entraînera une amende pour l'équipe concernée,

Courriers des clubs :

FC Priay, demande pour participer à une formation d'arbitres assistants semi officiels,

ASTT Oyonnax, demande concernant la désignation d'un arbitre sur le match Fareins/ASTT Oyonnax du samedi 28 février, après vérification l'arbitre en question n'a aucun lien de parenté avec l'arbitre récusé par l'ASTT Oyonnax, il n'y a donc pas lieu de modifier la désignation,

AS Hautecourt Romanèche, remerciements et félicitations à Dominique LACOSSE pour sa bonne prestation lors du match Bourg Sud/Hautecourt en sénior D4 du samedi 21 février,

Ain Sud Foot, demande pour qu'un jeune arbitre stagiaire officie dans le district de Lyon et du Rhône, la CDA en accord avec la commission du statut de l'arbitrage, confirme qu'elle peut accéder à cette demande puisque le club d'Ain Sud évolue au niveau régional, mais précise que pour les clubs évoluant au niveau district, les arbitres ont l'obligation d'officier dans le district de l'Ain pour couvrir leur club,

Divers :

Suite à la proposition de Mathis MEUNIER GALFIONE, éducateur et référent arbitre à Veyle Saône, une rencontre entre les jeunes arbitres du district et notre jeune arbitre fédéral Anthony TARTARIN aura lieu le 17 mars à 20h à Laiz.

Tous les jeunes arbitres du district sont invités à participer à ce moment qui consistera en une présentation du parcours d'Anthony dans l'arbitrage et un échange avec les jeunes arbitres et se poursuivra par une soirée pizza avec le visionnage d'un match de Ligue des Champions.

Merci aux jeunes arbitres intéressés et disponibles de s'inscrire auprès de Mathis au 0674794163 ou auprès de la CDA.

La CDA remercie chaleureusement les arbitres ayant officié sur le championnat de France des pompiers le week-end dernier, les organisateurs pour leur accueil et les joueurs pour leur comportement.

Calendrier

La CDA annonce que la rentrée des arbitres 2026 se déroulera le samedi 5 septembre (lieu à définir), nous prévenons suffisamment tôt les arbitres pour que chacun prenne ses dispositions : présence obligatoire pour tous les arbitres

Les jeunes arbitres de notre district officieront sur le festival Pitch U13 le 28 mars.

Prochaine réunion : mardi 3 mars à 18H

Le président de la CDA
Grégory BESSET

Le secrétaire de la CDA
Denis BLANC

FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE – SESSION JANVIER

La Commission Départementale en arbitrage félicite l'ensemble des candidats ayant participé à la formation initiale en arbitrage sur le début d'année 2026 et pour la réussite aux examens.

Vous retrouverez les coordonnées de ceux-ci dans le tableau suivant pour leurs prochaines désignations sur des matchs officiels.

NOM	PRENOM	NE LE	MAIL	CLUB REPRESENTE
ABAMYAN	Gagik	06/07/2009	gabamyan@gmail.com	FC BRESSANS
AKBARISHEKTAEI	Benyamin	17/01/2010	benyamin.ak77@icloud.com	BOURG SUD
BARREAU	Nolan	21/08/2012	sandie.donin@gmail.com	O. SUD REVERMONT 01
CHAGNARD	Cédric	30/01/1986	cedricchagnard@gmail.com	
COLLARD	Yohan	14/11/1981	yohan.c01.yc@gmail.com	FC VEYLE SAONE
D'ACUNTO	Matteo	17/01/2011	phanny100@yahoo.fr	FOOT TROIS RIVIERES
DUBOCLARD	Christelle	02/12/1973	darmedru.christelle@sfr.fr	AS HAUTECOURT ROMANECHÉ
FAOUZI EL GARRAI	Abd Essamad	21/04/2011	waldaoima@gmail.com	JASSANS FRANS
GALLET	Clara	30/11/2012	natou69100@yahoo.fr	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
GUEDES	Jules	24/03/2010	julesguedes2010@gmail.com guedes.btp@gmail.com	ESB FOOTBALL MARBOZ
HAOUES	Ammara	27/02/1999	haoues.ammara@outlook.fr	S. C. PORTES DE L'AIN
HASANI	Ensar	18/05/2009	dadija61@outlook.fr	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
JACQUET	Yael	20/03/2009	jacquetyaël@gmail.com anthony.jacquet@live.fr	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
KADEM MENDES	Mael Cristiano	18/01/2007	melaniemendes@hotmail.fr	F.C. MAS RILLIER
KAMEL	Yannis	19/06/1990	yannis.kamel@outlook.fr	US PLAINE DE L'AIN
LE GALLUDEC	Melvil	16/09/2012	melodie_leconte@hotmail.fr	CENTRE DOMBES FOOTBALL
MICALLEF	Lenny	07/02/2011	nadegegallerey81@gmail.com	FC VEYLE SAONE
OCAL	Burhan	27/10/2006	brh.oc0166@gmail.com	ASSOCIATION CENTRE CULTUREL FRANCO TURC
OUISSA	Dawoud	02/05/2003	dawoudouissa2003@gmail.com	BOURG SUD
VALENTIN	Nathan	22/11/2011	lucie-pitchounette@live.fr	FC VEYLE SAONE
VALLET	Kylian	11/08/2009	chrystele.saugeay@yahoo.fr	FOOT TROIS RIVIERES

INFORMATIONS RENOUVELLEMENT DOSSIER MEDICAL 2026/2027

Comme communiqué lors des formations initiales en arbitrage effectuées en Octobre/Novembre 2025 et Janvier/Février 2026 pour les arbitres formés durant celles-ci, l'ensemble des arbitres qui ont bien pris leur licence d'arbitre cette saison 2025/2026 et qui renouvelleront leur licence d'arbitre et par conséquent le dossier médical que les arbitres recevront par mail sur le mois de Mars 2026 pour la saison 2026/2027 (car le dossier pourrait être différent par rapport à la saison dernière).

Ils devront effectuer les démarches suivantes pour les examens complémentaires :

- **Mineur (moins de 18 ans au 01/07/2026)**
 - Dispose d'une licence joueur en cours (sur 2026/2027) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 7/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (si une réponse « Oui » à la page 7 = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes)
 - Ne dispose pas de licence joueur (sur 2026/2027) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (la page 4 pouvant être remplacée par la page 7 si la page 4 a été remplie dans les 3 dernières saisons par le médecin)
- **Majeur (plus de 18 ans au 01/07/2026)**
 - Entre 18 ans et 34 ans = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 6/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (si une réponse « Oui » à la page 6 ou dernière visite en page 4 chez le médecin datant de 3 ans ou plus = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans ou jusqu'à vos 34 ans inclus et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement)
 - 35 ans et plus au 01/07/2026 = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (la page 4 doit être remplie obligatoirement par le médecin traitant) + Joindre : Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement), Bilan cardiologique d'un cardiologue valable 5 ans suivant facteurs de risques (suite aux résultats du bilan biologique prise de sang, ECG, ... effectué avant la consultation chez le cardiologue) qui déterminera si besoin d'un Test d'effort (attention au délai qui peut être légèrement long)

Nous vous rappelons que le dossier médical est a renvoyé au district de l'Ain après le 01/07 **avec date de visite médical après le 01/04/2026** et avant le 31/08 afin de couvrir votre club.

Pour les autres arbitres, non formés en Octobre/Novembre 2025 et Janvier/Février 2026, vous devrez suivre les procédures habituelles.

Rappel : - Echocardiographie cardiaque valable à vie pour tous

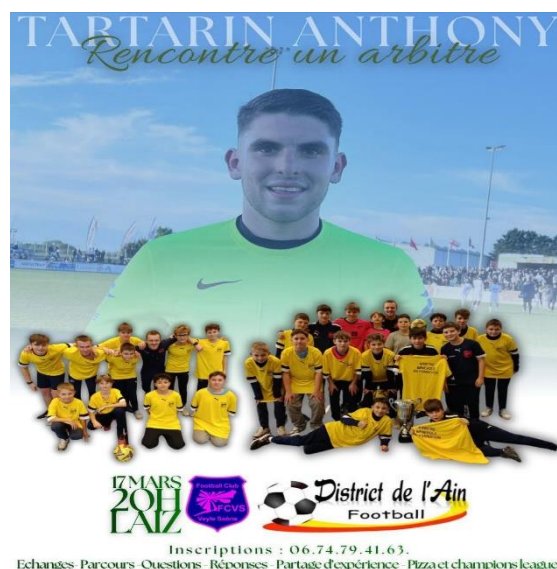
- Bilan cardiologique du cardiologue pour donner suite au bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire (prise de sang, cholestérol, glycémie, ECG, ...) demandé à partir de 35 ans et valable 5 ans. Suivant avis du cardiologue, possibilité de test effort à fournir.
- ECG demandé à partir de 18 ans et valable jusqu'à 34 ans ou pour une durée de 5 ans dans le bilan biologique à partir de 35 ans (sauf si présence facteur de risque).

Vous pouvez prendre RDV dès maintenant pour ne pas être pris par les délais d'attente, mais attention le DMA (Dossier Médical d'Arbitrage) ne doit pas être rempli / daté **avant le 01/04/2026**.

COMMUNICATION DIVERSE

Le club du FC Veyle Saône effectue une rencontre avec un arbitre Fédéral ayant une expérience Départementale à ses débuts, mais rapidement Régional par son passage à la section Arbitrage pour à la suite officié au niveau National U17 et U19 en jeune, et actuellement en National 2 et 3.

Cette rencontre avec Anthony TARTARIN est adressée à l'ensemble de nos jeunes arbitres voulant assister à cette mini-conférence et temps de questions/réponses, peuvent s'inscrire directement au numéro sur l'affiche ci-contre en mettant en copie la CDA.



COMMISSION PREVENTION

COMPTE RENDU REUNION DU 29/01/2026

Présents : J. BELPALME – A. BERNARD – A. DEVEYLE – C. GALLICE – G. JACUZZI – M. MAITRE – J. MALIN – C. MERIAUX – P. PITARD

Excusée : A. BOZONNET

1/ Approbation du compte rendu de la réunion du 19/12/25

Approuvé

2/ Matchs sensibles

Depuis début janvier 2026, 28 matchs sensibles, répartis comme suit :

Championnat D1 : 4 matchs

Championnat D2 : 5 matchs

Championnat D3 : 7 matchs (dont 1 à risques)

Championnat D4 : 10 matchs

Championnat D5 : 1 match

Championnat U18F : 1 match

3/ Fiches prévention

Championnats	Nombre de fiches renvoyées	Nb commentaires « réservés »	Nb commentaires « très réservés »
D3	113	19	7
D4	99	8	3
D1 FEM à 11	13	1	0
U20	24	2	0
U18 FEM	22	2	0
U17	118	8	0
U15	172	11	6

4/ Courriers divers

Tous les courriers adressés à la Commission Prévention ont été traités et/ou transférés aux Commissions concernées.

5/ Questions diverses

Une proposition est parvenue par courriel à la Commission, émettant l'idée de constituer un groupe de travail pour lutter contre les incivilités et la violence sur et en dehors du terrain.

La Commission a bien pris note de cette demande, et rappelle que ce sujet a été largement évoqué en début de saison, lors des réunions de secteurs organisées à Villars les Dombes, Hauteville et Polliat.

A ce titre, suite à l'envoi du compte-rendu correspondant à tous les clubs, la Commission est toujours en attente d'un retour de leur part. Un rappel sera d'ailleurs expédié à chacun. En fonction des réponses obtenues, la Commission apportera une réponse à cette proposition.

6/ Bénévole du mois

Suite au tirage au sort pour le mois de janvier 2026, voici la personne qui sera récompensée lors de la prochaine soirée de novembre 2026 :

M. CORTES Ludovic (AS MONTREAL LA CLUSE)

Fin de la réunion 19h45

Prochaine réunion : mercredi 25 février 2026 à 18 h

COMMISSION FEMININE

Plateau Féminin U9F-U11F-U15F

La commission féminine en lien avec la commission technique propose un troisième plateau féminin à destination de vos équipes U9F-U11F et U15F, **le samedi 7 Mars prochain à St Martin du Mont (Stade Gaston GAILLARD – Le Farget – 01160 SAINT MARTIN DU MONT)**

- **9h30-11h : Plateau U9F (Limité à 16 équipes)**
- **11h-13h : Plateau U11F (Limité à 8 équipes)**
- **13h-15h : Plateau U15F (Limité à 8 équipes)**

A cette occasion, merci de bien vouloir compléter les quelques points suivants avant le 3 Mars :
<https://forms.gle/kDKkVYmzpDJcTW5X8>

Renseignements complémentaires auprès de Thibault VALLET (tvallet@ain.fff.fr ou 06.49.77.85.89)

La Commission Féminine

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe E. Faivre, R. Tremblay, R. Morandas, P. Provost : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U20 : 2 délégués

U17 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Rappel !

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

La licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

Réunion du 24/02/2026

Présents : MM. BOURDON, DELIANCE, GAUTHERON, GUTIERREZ, VERNAY.

☺ ☺ ☺ ☺

Courrier :

- Du FC Chaneins : Question sur une modification des statuts.
- De l'OSR portant réclamation contre St Martin MCV 2 pour le match n° 54761294 en D5 poule B.
- De FC Chaneins 1 portant réclamation contre Fareins Saône Vallée 2 pour le match n° 53901707 en D4 poule C.
- De l'AS Guéreins Genouilleux pour un report de match.
- De Injoux Génissiat pour renseignements pour renseignements pour mutation de joueurs.

☺ ☺ ☺ ☺

Dossier n° 85

Match n° 55493865 : Ain Sud 3 / CSJ Châtillon 1 – Coupe René TREMBLAY – du 21/02/2026

Courrier du club de CSJ Châtillon annonçant le forfait de son équipe.

L'équipe d'Ain Sud 3 est qualifiée pour le tour suivant.

Le club de CSJ Châtillon est redevable de la somme de 70 €uros au District.

Dossier n° 86

Match n° 55100549 : Côtière Meximieux 1 / US Culoz Grand Colombier 1 – Coupe René MORANDAS – du 20/02/2026

Courrier du club de Culoz Grand Colombier annonçant le forfait de son équipe.

L'équipe de Côtière Meximieux 1 est qualifiée pour le tour suivant.

Le club de Culoz Grand Colombier est redevable de la somme de 70 €uros au District.

Dossier n° 87

Match n° 53901707 : Fareins Saône Vallée 2 / FC Chaneins 1 – Séniors D4 poule C – du 22/02/2026

Réserve d'avant match portant sur les équipiers premiers de Fareins Saône Vallée 2, l'équipe 1 de Fareins étant au repos ce week-end.

Réserve d'avant match transformée en réclamation du club de Chaneins par courriel du 23/02/2026.

Réserve recevable.

Après vérification, il s'avère que l'équipe 1 de Fareins Saône Vallée était effectivement au repos ce week end et que le dernier match de celle-ci était le 8 Février 2026 match n° 53893834.

En comparant les 2 FMI, seul 1 joueur de Fareins Saône Vallée 2 avait participé au dernier match de l'équipe 1 de Fareins Saône Vallée (article 22.2 des RG du District).

En conséquence, la commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le club de Chaneins est redevable de la somme de 55 €uros au District.

Dossier n° 88

Match n° 54761294 : St Martin MCV 2 / O. Sud Revermont 3 – Séniors D5 poule B – du 22/02/2026

Réserve d'avant match d'O. Sud Revermont 3 contre St Martin MCV 2, aux motifs que les joueurs BUELLET Emilien, licence n° 2544472980, et CAMUS Colin, licence n° 2545702243, étaient en état de suspension.

Réserve recevable.

Après vérification, le joueur BUELLET Emilien a été sanctionné d'un match ferme avec effet au 15/12/2025 et le joueur CAMUS Colin a été sanctionné d'un match automatique avec effet au 08/12/2025. Ces 2 joueurs étaient en état de suspension et ne devaient pas participer à la rencontre (l'équipe de St Martin MCV 2 n'ayant pas joué depuis le 08/12/2025).

En conséquence, la Commission donne match perdu par pénalité à St Martin MCV et donne le gain du match à O. Sud Revermont 3 (article 171 des RG de la FFF).

- St Martin MCV 2 : 0 but / -1 point
- O.Sud Revermont 3 : 2 buts / 3 points

Les joueurs BUELLET Emilien et CAMUS Colin sont suspendus d'un match ferme pour avoir participé à la rencontre en état de suspension, avec date d'effet au 02/03/2026.

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation.

Le club de St Martin MCV est redevable de la somme de 110 €uros au District.

Le président,
DELIANCE Maurice

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 24 Février 2026

Courriers Clubs :

Mairie de VIRIEU le GRAND : arrêté municipal pour terrain jusqu'au **15 mars 2026**.

Chaneins ISN Fc : arrêté municipal mairie de CHANEINS du **31 janvier au 28 février**.

Fareins Saône Vallée : arrêté municipal mairie de CHALEINS du **13 au 28 février**.

Foot Trois Rivières : arrêté municipal mairie de MONTMERLE du **20 février au 1 mars**.

Chatillon Csj : arrêté municipal mairie de CHATILLON La PALUD du **21 au 28 février**.

Le club de **St Martin Mcv** remercie le club de **Montréal La Cluse As** du prêt de ses installations pour la rencontre D5 du 22 février jouée dans d'excellentes conditions.

Thoissey Esvs : rencontre D4 poule C du 1 mars au stade **R. VAILLANT à ST DIDIER sur CHAL.** (sy).

Bressans Fc : demande de modification horaire rencontre D1 So Club du 28 février.

Foissiat Etrez Es : accord pour rencontre D1 So Club du 28 février à **19h00**.

Bresse Nord Fc : rencontre D3 poule C du 1 mars au stade **Les Jayes à LESCHEROUX**.

Chatillon Csj : demande de modification horaire rencontre D5 poule A du 28 février.

Nous n'avons pas de confirmation du club de Mas Rillier Fc.

Belley Cs : **demande de modification rencontre D1 du 7 mars**.

En attente de validation d'Attignat As.

Rappel : pour modifications jour et horaire le document « modification de rencontre » doit parvenir au district validé par les 2 clubs le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre. Le club demandeur doit impérativement prévenir les officiels.

Attention nous avons beaucoup de demande de modifications de rencontre via Footclubs, Pour toutes demandes, en dehors des jours et horaires officiels Article 31 des règlements du district, l'accord du club adverse est obligatoire et doit parvenir au district le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre.

Si la réponse du club adverse n'est pas requise dans les 13 jours le statut de la demande passe automatiquement « Refusée » avec motif « Cette demande n'a pas été validée dans les délais ».

Jacques CONTET.

COMMISSION COUPES

Réunion du 24 Février 2026

Coupe Emile FAIVRE :

Artemare Valromey Fc : arrêté municipal mairie d'ARTEMARE **du 22 au 28 février**.

----- arrêté municipal mairie de CHAMPAGNE en VALROMEY **du 22 au 27 février**.

La rencontre **Artemare Valromey Fc 1 – Guéreins Gen. As 1** est reportée au 15 mars à GUEREINS

Coupe René MORANDAS :

Veyle Vx Jonc Fc : rencontre du 6 mars **au stade de la Bêche à ST ANDRE sur VIEUX JONC**.

Centre Dombes F. : rencontre du 6 mars **au complexe sportif de CHALAMONT à 21h00**.

Foot Trois Rivières : demande de modification horaire de rencontre.

En attente de validation Cs Viriat

Coupe Peggy Provost :

Les engagements sont clos depuis le 4 février.

Jacques CONTET.

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du 24 Février 2026

Courriers U15 :

Priay Fc : rencontre D4 poule J du 1 mars **au stade des BROTTAUX à CHATILLON La PALUD.**

Hautecourt Rom. As : rencontre D4 poule N du 1 mars **complexe sportif municipal à VILLEREVERSURE.**

Arbent Marchon Us : demande de modification rencontre D3 poule E du 1 mars.

Oyonnax Pvf : accord pour rencontre D3 poule E **le samedi 28 février à 18h00.**

Courriers U17 :

Bresse Tonic F. : rencontre D3 poule J du 28 février **au stade des Brouilles à CURTAFOND.**

Montréal La Cluse As : demande de modification horaire rencontre D2 poule B du 28 février.

Belley Cs : accord pour rencontre D2 poule B du 28 février **à 14h30.**

Bourg Accft : rencontre D3 poule I du 28 février **au stade P. GRANGER La Chagne BOURG en BRESSE.**

Bressans Fc : rencontre D3 poule J du 28 février **au stade J.N. BOUVARD à POLLIAT.**

Thoissey Esvs : rencontre D2 poule D du 28 février **au stade R. VAILLANT à ST DIDIER sur CHAL. (sy).**

Mas Rillier Fc : demande de modification horaire rencontre D2 poule B du 7 mars.

Belley Cs : accord pour rencontre D2 poule B du 7 mars **à 16h00.**

Misérieux Trévoux As : demande de modification horaire rencontre D1 poule A du 7 mars.

Essor Bresse Saône : accord pour rencontre D1 du 7 mars **à 13h00.**

Arbent Marchon Us : demande d'inversion rencontre D3 poule E du 7 mars.

En attente de confirmation du club Co Plateau.

Courriers U20 :

Bresse Tonic Foot : rencontre au stade des Brouilles à CURTAFOND **à 15h00.**

Chatillon Csj : modification horaire rencontre D2 poule A du 28 février **à 15h30.**

Jacques CONTET.

SPORTIVE FEMININES

Réunion du 24 Février 2026

Courriers U18F :

Pays des Couleurs : demande de modification horaire rencontre du 28 février.

Essor Bresse Saône : accord pour rencontre du 28 février à **14h00**.

Grpt Fém. Ht Bugey : modification rencontre du 28 février.

Gpt l'Avant Pays Savoyard : accord rencontre du 28 février **au stade R. GOUJON de BELLIGNAT à 15h**.

Courriers S.F. à 11 :

St Denis Ambutrix Fc : arrêté municipal mairie de ST DENIS en BUGHEY **du 21 au 22 février**.

La rencontre **ST Denis Ambutrix FC 1 – Fc Bressans/Curtafond 1** est reportée au 15 mars.

Bressans Fc : rencontre du 1 mars **au stade J.N. BOUVARD à POLLIAT**.

Jacques CONTET.

COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

CHALLENGE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL U11

Le 36ème Challenge du Conseil départemental se déroulera le dimanche 14 juin 2026 au Stade Fernand PIGUET de Marboz.



L'organisation de cette épreuve repose essentiellement sur un club (ou des clubs) de football, ses organisations matérielle et sportive s'appuient sur les collectivités locales (mairies, communautés de communes...) territorialement compétentes et les instances départementales du Football (District de l'Ain).

Le challenge de Football a été créé à l'initiative du Conseil général de l'Ain au cours de la saison 1988/89.

DÉROULEMENT:

- Chaque canton propose 2 équipes pour la participation à la compétition soit 46 Equipes.
 - Les 23 cantons sont répartis par tirage au sort en 3 poules.
- Chaque canton effectue 8 matchs sur la journée (4 matchs le matin et 4 l'après-midi).

Suite aux résultats de l'après-midi, le canton qui sera classé 1er (avec les résultats cumulés des 2 équipes et les coefficients accordés) remportera le challenge du Conseil Départemental.

Veuillez trouver ci-dessous, le lien d'inscription de vos équipes :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSej2Dxcq8fxtDYww5e5gy7jX6uWEINr72wD8XVkwkGZBIQlw/viewform>

Inscription à réaliser avant le 30 Avril

Contact : Jean-Marie BRESSOUX - Mail : jean-marie.bressoux@ain.fff.fr - Tél : 06 38 98 82 66

Canton	Nombre d'équipe(s) participante(s)
Lagnieu	2
Bourg-en-Bresse-1	2
Replonges	2

La Commission technique

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Patrick Teppe – Pierre Benoit

Informations :

La commission se réunit le lundi et mardi. Les mails arrivant le mercredi seront traités la semaine suivante.

Pour toute demande, vous devez utiliser une seule adresse électronique : district@ain.fff.fr

Dans vos demandes, précisez la catégorie et la lettre de la poule.

Nous rappelons que tous les joueurs doivent être licenciés.

Recommandation FFF sur le jeu de tête dans le foot réduit : informez vos éducateurs. Pas de psychose, ce n'est qu'une recommandation.

U8-U9	Suppression
U10-U11	Tolérée
U12-U13	Tolérée
U14-U15	Acceptée
U16-U17	Acceptée



Précision : reprise du jeu en cas « d'infraction » applicable dès aujourd'hui

Il a été décidé d'harmoniser sur le territoire de notre Ligue les modalités de reprise du jeu comme suit :

En cas de tête intentionnelle réalisée par un joueur au cours de rencontres des catégories U6 à U9 (faute).

La reprise du jeu s'effectuera par une rentrée de touche en faveur de l'adversaire, à hauteur du ballon, sur le côté le plus proche

Les têtes non intentionnelles ne sont pas considérées comme des infractions.

U13

Rappel :

En U13, FMI obligatoire. Préparez vos tablettes en amont.

N'oubliez pas vos codes quand vous vous déplacez. Voir article FMI page d'accueil.

Pour tout changement de lieux et d'horaires, envoyer un mail à district@ain.fff.fr

Evènement à venir :

Le 28 mars 2026 : Finale départementale du Festival Pitch U13 à Viriat. Les clubs participants recevront toutes les infos.

Changement d'horaire :

Journée du 28 février 2026 :

Poule C : FBBP 01 3 / FC Bressans 2 à 13h00

O Sud Revermont 1 / FC Bord de Veyle 1 à 13h00

Bourg Sud 3 / Valserhône FC 2 à 13h00

Poule H : Centre Dombes 2/ AS Guéreins Genouilleux 1 à 12h45

Poule M : Dombes Bresse FC 4 / SC Mille Etangs 3 à 12h30

Poule P : O Sud Revermont 3 / FC Veyle VJ 2 à 13h00

Bourg Sud 4 / ESB Marboz 3 à 13h00

FC Bressans 3/ FBBP 01 4 à 13h00

Journée du 7 mars 2026 :

Poule H : AS Misérieux Trévoux 3 / SC Mille Etangs 2 à 11h00

Journée du 25 avril 2026 :

Poule D : FC Dombes Bresse 2 / Bresse Tonic Foot 1 à 12h30

Poule N : FC Dombes Bresse FC 3 / FC Bord de Veyle 2 à 12h30

Journée du 2 mai 2026 :

Poule C : FBBP 01 3 / Plaine Revermont Foot 1 à 12h00

Journée du 9 mai 2026 :

Poule A : FBBP 01 2 / Ent Revermontoise 1 à 12h00

Poule D : FC Dombes Bresse 2 / St Cyr 1 à 12h30

Poule G : FC Priay 1 / FC Serrières Villebois 1 à 13h00

Poule L : FC Priay 2 / Côtière MV 3 à 13h00

Poule N : FC Dombes Bresse 3 / AS St Etienne / Chalaronne 1 à 12h30

Poule P : FBBP 01 4 / Plaine Revermont Foot 2 à 12h00

Journée du 23 mai 2026 :

Poule A : Ent Revermontoise 1 / Bourg Sud 1 à 14h30

Poule C : Ent Revermontoise 2 / FC Bord de Veyle 2 à 14h30

Changement de date :

Journée du 9 mai 2026 :

Poule A : CS Belley 1 / Bourg Sud 1 est reprogrammé le **28 mars 2026 à 13h30**

Journée du 23 mai 2026 :

Poule B : US Replonges 1 / FC Veyle Saône 1 est reprogrammé le **1 avril 2016 à 17h30**

Poule N : FC Veyle VJ 1 / ENT Val de Saône 3 est reprogrammé le **28 mars 2026 à 13h30**

Poule O : Marboz Cormoz 4 / Val de Saône 4 est reprogrammé le **28 mars 2026 à 13h30**

Poule H : Ain Sud 5 / AS Guéreins Genouilleux 1 est reprogrammé le **18 avril 2026 à 13h30**

Poule N : FC Veyle Saône 4 / US Replonges 3 est reprogrammé le **1 avril 2026 à 17h30**

Changement de lieu :

Journée du 28 février 2026 :

Poule B : FC Plaine Tonique 1 / Ain Sud 2 à Montrevel (stade de l'Huppe)

Poule I : FC Plaine Tonique 2 / O St Denis les Bourg 1 à Montrevel (stade de l'Huppe)

Poule N : Ent. Val de Saône 3 / FC Dombes Bresse 3 à Châtillon (stade de l'Europe) 12h30

Journée du 7 mars 2026 :

Poule G : US Portes de l'Ain 2 / CSJ Châtillon 1 à St Vulbas (stade Michel Donze)

Poule L : US Portes de l'Ain 3 / AS Misérieux Trévoux 5 à St Vulbas (stade Michel Donze)

Journée du 2 mai 2026 :

Poule O : Ent Marboz Cormoz 4 / CS Viriat 4 à St Nizier le Bouchoux 13h30

U11

Rappel :

Feuille de plateau obligatoire, n'oubliez pas de la rentrer sur le FAL pour le dimanche soir.
Créez les rencontres et mettez les scores.

Info 3^{ème} phase : Le calendrier U11 3^{ème} phase est dans pratiques >> foot réduit >> U11.

Contrôlez les lieux et les horaires. Pour tout changement, envoyer un mail à district@ain.fff.fr et aux clubs concernés.

Changement d'horaire :

Journée du 28 février 2026 :

- Poule A :** Dortan à 11h00
- Poule D :** Péronnas à 11h00
- Poule H :** St Maurice de Beynost à 9h30
- Poule M :** Péronnas à 11h00
- Poule O :** St Maurice de Beynost à 9h30
- Poule P :** Jassans à 11h00
- Poule T :** St André / Vieux Jonc à 9h30

Journée du 7 mars 2026 :

- Poule A :** Arbent 9h30
Péronnas à 11h00
- Poule C :** Jassans à 11h00
- Poule D :** Péronnas à 11h00
- Poule H :** Miribel à 11h00
- Poule I :** Jassans à 11h00
- Poule J :** Marboz à 11h00
- Poule L :** Arbent à 9h30
- Poule P :** St Maurice de Beynost à 9h30
- Poule S :** Marboz à 11h00

Journée du 21 mars 2026 :

- Poule A :** Péronnas à 9h30
- Poule M :** Péronnas à 9h30

Changement de lieu :

Journée du 28 février 2026 :

- Poule I :** le plateau prévu à Chaleins se disputera à Montceaux
- Poule H :** le plateau prévu à Bressolles se disputera à St Maurice de Beynost à 11h00

Journée du 28 mars 2026 :

- Poule N :** Le plateau prévu à Belley se disputera à Champagne en Valromey

Journée du 25 avril 2026 :

- Poule T :** le plateau prévu à Marboz se disputera à St Nizier le Bouchoux à 10h00

U9

Rappel : Feuille de plateau obligatoire, n'oubliez pas de la rentrer sur le FAL le dimanche soir.

Info 3^{ème} phase : le calendrier U9 3^{ème} phase est dans pratiques >> foot réduit >> U9.

Contrôlez les lieux et les horaires. Pour tout changement, envoyer un mail à district@ain.fff.fr et aux clubs concernés.

Evènement à venir :

Le 28 mars 2026 : Poule A : Plateaux Ain/Savoie U9 à Belley et Culoz à 10h00.

A Belley : CS Belley (3 équipes), Bas Bugey Rhône (1équipe), US Peyrieu (1 équipe)

A Culoz : Culoz GC (2 équipes), FC Artemare Valromey (1 équipe), CO Plateau (1 équipe)

Changement d'horaire :

Journée du 28 février 2026 :

Poule D : Arbent à 10h30

Poule E : St Maurice de Beynost à 9h30

Poule S : Jassans à 9h30

Journée du 7 mars 2026 :

Poule J : Péronnas à 9h30

Poule S : Miribel la Chanal à 9h30

Poule T : Chaneins à 11h00

Changement de lieu :

Journée du 28 février 2026 :

Poule M : le plateau prévu à Izernore se disputera à Nurieux Volognat

Journée du 7 mars 2026 :

Poule S : le plateau prévu à St Maurice de Beynot se disputera à Miribel (La Chanal)

U7

Rappel :

Feuille de plateau obligatoire, n'oubliez pas de la rentrer sur le FAL pour le dimanche soir.

Info 2^{ème} phase :

Les poules U7 2^{ème} phase sont en ligne dans pratiques >> foot réduit >> U7.

Contrôlez les lieux et les horaires. Pour tout changement, envoyer un mail à district@ain.fff.fr et aux clubs concernés.

Evènement à venir :

Le 28 mars 2026 : Poule A : Plateaux Ain/Savoie U7 à Belley et Culoz à 14h30.

A Belley : CS Belley (1 équipe), US Peyrieu (1 équipe)

A Culoz : Angletfort (4 équipes), Culoz GC (1 équipe), CO Plateau (1équipe)

Le 30 mai 2026 : Rassemblement départemental U7 sur un site à définir

Changement d'horaire :

Journée du 28 février 2026 :

Poule J : Péronnas à 9h30

Poule O : Dortan à 9h30

Journée du 7 mars 2026 :

Poule H : Chaneins à 9h00

Poule K : Marboz à 9h30

Changement de lieu :

Journée du 28 février 2026 :

Poule D : Le plateau prévu à St Maurice de Beynost se disputera à Montluel

Poule E : le plateau prévu à Montluel se déroulera à St Nizier le Désert

Poule J : le plateau prévu à Hautecourt se disputera à Montagnat

Poule L : le plateau se disputera à St Nizier le Bouchoux

Journée du 7 mars 2026 :

Poule G : le plateau prévu à Fareins se disputera à St Didier / Chalaronne

Poule F : le plateau se disputera à St André d'Huiariat et non à Laiz

Journée du 14 mars :

Poule G : le plateau prévu à Fareins se disputera à St Trivier / Moignans

Journée du 21 mars 2026 :

Poule M : le plateau prévu à Dortan se disputera à Arbent à 11h00

Poule F : le plateau se disputera à St André d'Huiariat et non à Laiz

Journée du 28 mars 2026 :

Poule B : le plateau prévu à St Maurice de Gourdans se disputera à Poncin

Poule J : le plateau prévu à Montagnat se disputera à Hautecourt

Journée du 25 avril 2026 :

Poule I : le plateau prévu à Guéreins se disputera à Fareins

Journée du 9 mai 2026 :

Poule C : le plateau prévu à Vaux en Bugey se déroulera à Ambérieu en Bugey

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Actualisation des tests in-situ des terrains synthétiques

- Néant

Demande d'Avis Préalable installation

- Néant

Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

- Eclairage du stade municipal de Colomieu NNI 011100101 – vérification effectuée – rapport à effectuer par la CDTIS.

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Installation de Guéreins NNI 011830101 - rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Eclairage du terrain Roger PETIT 2 de Valserhône NNI 010330102 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du stade Jean Noël Bouvard 2 de Polliat NNI 013010102 – vérification effectuée - rapport à rédiger par la CDTIS.

Attente de levée de non-conformités mineures pour une modification de classement

- Stade municipal Blachon 1 de Pont d'Ain NNI 013040101 – travaux effectués -rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

Attente de levée de non-conformités majeures pour une réintégration de classement

- Stade municipal de Saint Julien sur Reyssouze NNI 013670101 – travaux effectués -rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

Programmation des mois de février et mars 2026.

- Terrains Roger PETIT 1 et 2 de Valserhône NNI 010330101 et NNI 010330102
- Terrain du complexe sportif 4 de Bellignat NNI 010310104
- Eclairage des complexes 3 et 4 de Bellignat NNI 010310103 et NNI 010310104
- Eclairage du terrain municipal de Culoz NNI 011380101
- Terrain en Verbaou de Culoz NNI 011380201
- Eclairage du stade du Biolay 2 de Saint Etienne du Bois NNI 013500102
- Eclairage du stade Fernand Piguet 1 de Marboz NN1 012320101

Pour la CDTIS : JF JANNET